

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. VII. — Cl. 3.

N° 609.876

Procédé de vitrage démontable et sans masticage.

M. EDMOND LAYEILLON résidant en France (Seine-et-Oise).

Demandé le 23 janvier 1926, à 10<sup>h</sup> 32<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 22 mai 1926. — Publié le 25 août 1926.

L'invention consiste en un procédé permettant de fixer sans aucun masticage les vitres à toutes sortes de châssis et, en cas de bris de ces vitres, de les remplacer rapidement. Ce  
5 procédé s'adapte à toutes sortes de châssis à vitrer (châssis de couche pour le jardinage, châssis de toitures, de serres, ou autres, etc.).  
Il consiste en l'établissement d'un point d'appui sur le châssis, appelé tenon puisqu'il a  
10 pour but de tenir la vitre fixée au châssis. Lorsque la vitre à poser est placée sur le châssis, ce tenon sert à maintenir une cale souple qui appuie assez fortement sur elle; cette vitre posée préalablement sur une garni-  
15 ture appropriée, souple également et étanche, se trouve ainsi maintenue solidement entre la cale et cette garniture sans aucun risque de se briser et sans être garnie d'aucun masticage. Le tenon peut avoir la forme d'un rivet  
20 par exemple, qui traverse le fer cornière qui borde le châssis et dont la tête offre par son serrage une grande solidité, la tête du rivet étant à l'extérieur, tandis que pour les fers à T intermédiaires le tenon peut avoir la forme  
25 d'une simple tige sans tête et qui traverse le fer de chaque côté, formant ainsi deux tenons à la fois. Le tenon peut être ou soudé ou vissé ou entré à force dans le trou percé à cet effet. Suivant les dimensions des vitres à poser un  
30 certain nombre de tenons est nécessaire; en général il faut quatre tenons par vitre, mais les deux tenons du bas d'une vitre peuvent

servir pour maintenir le haut de la vitre suivante qui se croise de quelques centimètres par superposition avec la précédente pour  
35 l'écoulement de l'eau.

En principe un tenon est fixé sur les bords du châssis à quelques centimètres de la première vitre, puis un deuxième tenon est fixé au milieu du croisement de la première avec  
40 le deuxième; un troisième tenon au milieu du croisement de la première avec le deuxième; un troisième tenon au milieu du croisement de la deuxième avec la troisième; un quatrième tenon au milieu du croisement de la  
45 troisième avec la quatrième et enfin un cinquième tenon à l'extrémité de la dernière vitre et à quelques centimètres du bord du châssis. Dans l'ensemble les tenons se trouvent ainsi alignés et à la même distance.  
50

L'avantage de l'invention est la rapidité avec laquelle on peut vitrer concurremment avec le système connu du bain de mastic sur lequel on appuie la vitre d'abord, pour la  
55 mastiquer ensuite définitivement, ce qui nécessite un long et grand travail. Cet avantage est surtout appréciable lorsqu'il s'agit de remplacer une vitre brisée laquelle on le sait, se croise de quelques centimètres avec la précédente et sous laquelle elle se trouve pour ainsi  
60 dire coincée par le mastic devenu par le temps à l'état de pierre. Le démasticage est très long et difficile; le remplacement d'une vitre nécessite souvent le démasticage de plusieurs; il ne

Prix du fascicule : 4 francs.